

Admission à la vérification de dispositifs complémentaires pour des appareils mesureurs de liquides

du 14 décembre 1999

En vertu de l'article 17 de la loi fédérale du 9 juin 1977 sur la métrologie et conformément à l'article 10 de l'ordonnance du 17 décembre 1984 sur la qualification des instruments de mesure (ordonnance sur les vérifications), nous avons admis à la vérification les modèles suivants. Les personnes affectées par cette approbation ordinaire peuvent faire opposition par écrit auprès de l'Office fédéral de métrologie, 3003 Bern-Wabern, dans les 30 jours qui suivent cette notification.

Fabricant: Jansky GmbH, Emsdetten (D)

Requérant: Jansky & Partner AG, Grüt (D)



Dispositif électronique de comptage et de mémorisation pour les ensembles de mesurage de lait équipés de compteur de volume.

Type: DiCo 700

2^e adjonction

Fabricant: Diessel GmbH & Co. Hildesheim (D)

Requérant: Diessel AG, Cham (CH)



Imprimante thermique alphanumérique.

Type: BP110

4^e adjonction

Fabricant: STF Steuerungs-Technik AG, Frauenfeld (CH)

Requérant: STF Steuerungs-Technik AG, Frauenfeld (CH)



Dispositif électronique de comptage et d'enregistrement pour les ensembles de mesurage équipés de compteur de colonne ou de compteur massique.

Type: BT96014

Fabricant: ELREM Haefliger Elektronik AG, Herzogenbuchsee (CH)

Requérant: ELREM Haefliger Elektronik AG, Herzogenbuchsee (CH)



Dispositif de prépaiement avec calculateur électronique de prix pour ensembles de mesurage routiers.

Type: NA97

14 décembre 1999

Office fédéral de métrologie:

Le directeur, Schwitz